

Métier : Assistant(e) maternel(le) :



Fiche réalisée par le réseau des Relais Petite Enfance de la Dordogne

Exercer à domicile, en Maison d'Assistant(e)s Maternel(e)s (M.A.M), en crèche familiale publique ou privée.



Accueillir

Avec bienveillance , l'enfant et sa famille, en cohérence avec la Charte Nationale d'Accueil du Jeune Enfant :

- Apprendre à connaître l'enfant et ses besoins.
- Savoir organiser la période d'adaptation avec les parents.
- Considérer les parents comme les premiers éducateurs de leur enfant.
- Partager avec eux des observations et des connaissances professionnelles.

Communiquer

Avec l'enfant :

- Se rendre disponible pour l'enfant : être à son écoute et considérer ses besoins.
- Accompagner l'enfant dans la compréhension et le respect des règles de vie commune.

Avec les parents :

- Entretenir le dialogue avec les familles en échangeant et en transmettant des informations constructives sur l'enfant.
- Faire preuve de retenue, de discrétion professionnelle et de diplomatie.
- Communiquer et s'enrichir au contact avec d'autres professionnel(le)s : Protection Maternelle Infantile (P.M.I), Relais Petite Enfance, Assistant(e)s maternelles....

Organiser son activité

- Travailler et présenter un projet d'accueil discuté avec la famille.
- Organiser l'espace, la journée d'accueil des enfants et les activités proposées en fonction des besoins et rythmes observés : repas, soins, sommeil, activités d'éveil... Dans le respect des préconisations des services de la Protection Maternelle Infantile (P.M.I).
- Veiller à la sécurité et aux conditions d'accueil de l'enfant. Savoir alerter et réagir en conséquence.
- Connaître ses droits et devoirs de salarié(e) et savoir se créer des outils de travail .
- Utiliser son droit à la formation continue afin de réactualiser ses connaissances et ses pratiques.

UN SOCLE COMMUN :

Le métier d'assistant(e) maternel(le) est soumis à l'obligation d'obtenir un agrément délivré par le Conseil Départemental et à l'obligation de suivre un parcours de formation spécifique. Il ouvre droit à la formation continue.

	AVANTAGES	CONTRAINTES
Exercice à domicile	- Autonomie dans l'organisation du travail quotidien dans le respect des préconisations P.M.I et des attentes éducatives des familles. - Choix des rythmes de travail. - Rémunérations mensualisées et fiscalité avantageuse. - Primes à l'installation CAF, Prêt Amélioration Habitat, aides IRCM (régime prévoyance). - Négociation du tarif horaire. - Identification avec coordonnées sur les liste du RPE ... et sur le site Monenfant.fr gratuitement.	- Aménagement et sécurisation de l'espace professionnel au sein de l'espace privé (investissement matériel, organisation familiale). Équilibre à trouver entre vie professionnelle et vie privée. - Isolement professionnel possible . - Vulnérabilité du statut de salarié(e) du particulier employeur.
Exercice en M.A.M Maison d'Assistant(e)s Maternel(les)	- Les avantages liés à l'exercice à domicile se retrouvent pour l'exercice en M.A.M - Prime d'installation, Prêt à l'Amélioration de l'Habitat et l'Aide au démarrage MAM possibles sous conditions. - Espace de travail partagé, allègement de l'isolement professionnel. - Attractivité des conditions d'accueil pour les familles/ Délégation d'accueil possible.	- Régulation des conflits interpersonnels sans appui hiérarchique. - Charges financières spécifiques (frais de fonctionnement). - Conciliation de l'accueil individualisé de l'enfant et de sa famille avec une gestion collective.
Exercice en Crèche Familiale publique ou privée	- Salarié (e) d'une organisation ; statut professionnel renforcé, gestion des contrats par un tiers. - Accompagnement hiérarchique du travail d'équipe, départ en formation continue facilité. - Sécurisation des accueils : protocoles et projet éducatif. Matériel de puériculture fourni. - Indemnité d'attente si pas d'enfants en accueil.	- Organisation de l'activité soumis à un projet d'établissement . Équilibre à trouver entre vie professionnelle et vie privée. - Choix des familles/ rythmes de travail soumis à l'appréciation de la hiérarchie. - Pas de négociation tarifaire, et d'indemnités. - Obligation de participer aux temps de regroupement.

Risques professionnels communs : Responsabilités importantes pour l'accueil de jeunes enfants.
 Postures professionnelles et troubles musculo-squelettiques (TMS)
 Irrégularité de l'activité en fonction des demandes d'accueil.

Des services sont là pour vous soutenir et vous accompagner :
Relais Petite Enfance, PMI, C.A.F...